



**Commission Nationale des Usagers
du 15 janvier 2021 (visio)**



LISTE DES PARTICIPANTS :

Présidente par intérim de la commission nationale des usagers	
Mme Aurélie MILLOT	
Représentants des intérêts de l'activité « transport de marchandises »	
M. Gilles DAENEN (AUTF) M. Jean-Marc SAMUEL (Association Agir pour le Fluvial) Monsieur Pascal ROTTIERS (E2F) Mme Christine MOREL (TLF)	M. Sébastien SOMERS (E2F) M. François BOURIOT (E2F) M. Jean-Yves OLLIVIER (Unicem-UNPG) M. Dominique DRAPIER (AFPI)
Représentants des intérêts de l'activité « tourisme et loisirs »	
Mme Anne ACKERMANS (ANPEI) M. Marc BOSTIN (E2F) M. Frédéric Avierinos (E2F)	M. Paul-André TRAMIER (CNOSF) M. Frédéric FLORET (FNP)
Représentants de Voies navigables de France	
M. Anthony GONZALES (DT Bassin de la Seine) M. Mickaël RABOTEAU (DT Nord-Pas-de-Calais) Mme Isabelle VALLANCE (DT Rhône Saône) Mme Aline MARTIN (DT Rhône Saône) M. Xavier LUGHERINI (DT Nord-Est) Mme Olivia RENARD (DT Strasbourg) M. Laurent SMETANIUK (DT Centre Bourgogne) M. Yann SAUVESTRE (DT Sud-Ouest) M. Jean-Marc POUGNET (DT Sud-Ouest)	M. Renaud DACHY Mme Clothilde GUILBAUD M. Eloi FLIPO M. Nicolas DELAPORTE M. Pierre-Yves BIET Mme Patricia ROUY Mme Cathy HENNION

LISTE DE DIFFUSION :

Les absents excusés ou représentés :

Monsieur Pierre DUBOURG (E2F)

M. Alfred CARIGNANT (FIN)

Mme Anne DUVINAGE (FFPP)

M. Patrick BOVET (FFPP)

M. Thierry GUIMBAUD - VNF / Direction Générale

Les directeurs territoriaux de VNF

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 9 octobre
- **CSNE** point d'avancement
- **Programmation des chômages 2022**, premier passage
- Projet de **Contrat d'Objectif Performance** (reporté)
- **Plan de relance**
- Projet **CEDRE** (Collecte et Echanges de **Données** sur le **Réseau Européen**)
- **Contrat de filière Tourisme**
- Programmation des réunions de 2021.

La commission est ouverte par sa présidente par intérim, Mme MILLOT.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2020

M. François BOURIOT apporte une précision sur son intervention concernant les aides PAMI : il souhaitait savoir si VNF avait reçu des demandes PAMI. La réponse est positive, et les précisions seront apportées par *M. Nicolas DELAPORTE* dans le point spécifique au tourisme.

Le compte rendu est validé par l'ensemble des participants.

2. Canal Seine Nord Europe : point d'avancement

(Présenté par M. Pierre-Yves BIET)

M. Jean-Marc SAMUEL : l'Association Agir Pour Le Fluvial a demandé le rallongement de l'écluse de Quesnoy à 195m. Cette demande a-t-elle été prise en compte ?

Mme Patricia ROUY indique que la longueur sera de 143 m : 195m est techniquement très compliqué et cela nécessite des coûts exorbitants. Une étude est en cours pour le doublement de l'écluse.

M. Gilles DAENEN souligne l'intérêt du canal SNE qui va créer une véritable dynamique pour que l'ensemble des acteurs (chargeurs, transporteurs, etc...) s'approprient cette nouvelle liaison, y/c pour le petit gabarit.

Même si 2028 semble loin, il faut dès à présent mener au niveau public dans le Nord et le bassin de Seine, une réflexion sur ce nouvel écosystème.

M. Eloi FLIPO précise que le CSNE bénéficiera de toutes les nouvelles technologies permettant d'optimiser les avantages de compétitivité du fluvial, des techniques les plus modernes de gestion & anticipation de trafic aux écluses aux équipements qui seront prévus sur, 4 plateformes multimodales sous maîtrise d'ouvrage Région Hauts de France.

Mme Anne ACKERMANS s'interroge sur la place de la plaisance.

M. Pierre-Yves BIET indique que des aménagements et dispositifs sont prévus. Des sites pour la plaisance sont étudiés :

- un à Allaines à la jonction du CSNE et du canal du Nord, près du pont canal, de la vallée de la Somme, et des sites de la grande guerre (avec deux appontements pour les paquebots, des amarrages pour les péniches hôtels et des places pour les bateaux de moins de 15 m sur l'emprise actuelle du CdN réaménagée). Les études portent déjà sur les infrastructures ; pour envisager les équipements (capitainerie...), il est nécessaire d'identifier un porteur de projet (discussions en cours avec les collectivités).

- un autre, plus léger en termes de capacité d'accueil, actuellement étudié sur St-Christ-Briost, un peu plus au sud à proximité de la vallée de la Somme ; toutefois les collectivités locales ne manifestent pas à ce stade le souhait de s'investir dans le site ce qui conduit à explorer un autre site à Ercheu (limite Somme / Oise) où les collectivités sont intéressées.

Dans les écluses, des bollards flottants seront installés pour la sécurité et le confort des petits bateaux.

M. Pascal ROTTIERS interroge sur les temps nécessaires d'interruption du Canal du Nord avant la mise en service.

M. Pierre-Yves BIET indique que ce sujet est en étude et qu'un dialogue spécifique sera mené avec VNF puis avec les usagers. Il précise qu'il n'y aura pas de situation d'arrêt puis de reprise de la navigation du canal du nord. En effet, les travaux les plus impactant sur le Canal du Nord (secteur Hermies-Havrincourt où le CSNE est construit en partie sur les emprises du CdN et secteurs des croisements dans la Somme) interviendront en fin de chantier et seront les derniers avant l'ouverture du CSNE à la navigation. Ainsi, lorsque le CdN sera coupé, la reprise de la navigation se fera sur le CSNE. Quant aux délais d'interruption, ils seront précisés dans les études en cours et feront l'objet du dialogue avec les usagers très en amont avant la coupure du canal de manière à ce que ceux-ci puissent anticiper.

En conclusion, il invite les participants à consulter le site <https://canal-seine-nord-europe.fr/> où sont notamment reprises les vidéos présentées en séance (coordonnées sur le support de présentation) et beaucoup d'autres informations sur le projet et son actualité.

3. Programmation des chômages 2022, première édition

(Présentée par Mme Clothilde GUILBAUD)

Mme Clothilde GUILBAUD indique qu'après quelques dysfonctionnements, le site de cartographie interactive sera opérationnel début février.

M. Pascal ROTTIERS souhaite que la nature des travaux soit indiquée.

Mme Clothilde GUILBAUD précise que les données sont trop importantes pour être présentées de manière lisible : un niveau de détail plus fin est présenté en CLU.

4. Le plan de relance

(Présenté par M. Renaud DACHY)

M. Renaud DACHY précise que le plan de relance vient en complément des financements de VNF.

Aucune remarque.

5. Projet CEDRE (Collecte et Echanges de Données sur le Réseau Européen), expérimentations diverses prévues

(Présenté par M. Eloi FLIPO)

M. Pascal ROTTIERS est convaincu de la nécessité pour VNF de gérer les statistiques et indique que E2F ne voit pas d'objection à payer un peu plus de péages et à avancer sur les sujets avec VNF.

M. Pascal ROTTIERS s'interroge néanmoins sur l'opportunité de s'occuper de la lettre de voiture et précise qu'il est indispensable de prévoir une interopérabilité avec les systèmes actuels de l'ensemble des acteurs.

Mme Christine MOREL confirme qu'il est compliqué, notamment en termes juridiques, d'intervenir sur les documents de transport mais que cela n'est pas insurmontable.

Les affréteurs et chargeurs ont leurs propres liasses, logo et conditions particulières ; regrouper tous les acteurs sur un même système paraît très complexe (critères de confidentialité à respecter).

M. Eloi FLIPO indique que des entretiens avec les acteurs du fluvial sont prévus pour identifier les chaînes et documents associés et assure que VNF ne lancera aucun outil sans la garantie absolue aux professionnels que la confidentialité des informations commerciales sera préservée. Les réserves sont donc bien prises en compte, en gardant à l'esprit que pour l'instant aucune solution n'est arrêtée.

M. Sébastien SOMERS précise qu'il est nécessaire que les systèmes soient interopérables avec les systèmes actuels des transporteurs, et reconnaît la nécessité de tracer l'intégralité des voyages ; il précise que VNF a le soutien de la CFT sur ce sujet. Le secteur fluvial a besoin d'un maximum d'automatisation.

M. Gilles DAENEN indique que le projet comporte un volet de confidentialité des données très important mais qu'il revêt un aspect intéressant en terme de statistiques et d'optimisation de la cale : une cartographie des flux est indispensable dans les études liées au fluvial.

M. Pascal ROTTIERS souligne l'ampleur du projet et précise qu'aujourd'hui, les informations sur la nature des flux sont confidentielles. La nature des flux, les délais et capacités de cales peuvent être des informations intéressantes pour les chargeurs.

Il demeure un problème de chronologie : le voyage n'est que le résultat. Le contrat de transport est le point de départ avant l'exécution du transport.

Il est un intérêt certain sur la détermination pour certains courtiers ou industriels de connaître la disponibilité de la cale dans un objectif d'optimisation de celle-ci.

M. Pascal ROTTIERS est favorable pour que VNF centralise.

Mme Aurélie MILLOT conclut en confirmant que ce projet est un sujet de grande ampleur qui vise à essayer de simplifier et limiter les saisies, améliorer les données, en collaboration avec les acteurs du fluvial.

6. Contrat de filière tourisme (*remplacé par des informations diverses tourisme et réponses aux questions – présenté par M. Nicolas DELAPORTE*)

M. Frédéric AVIERINOS indique que le secteur est totalement à l'arrêt et que même si les mesures d'accompagnement ont permis de tenir le coup, beaucoup de compagnies vont devoir envisager des plans économiques et sociaux.

PAMI : il faudrait se rapprocher de la région Ile de France, principale région touristique.

Une reprise de l'activité tourisme est envisagée au printemps, de manière progressive, mais peu de visibilité, notamment pour les activités qui dépendent du tourisme international.

Malgré les relances du secteur, les projets, comme le verdissement, ne sont pas la priorité mais *M. Frédéric AVIERINOS* salue l'implication de VNF.

Mme Aurélie MILLOT complète en précisant que la région Ile de France participe déjà au PAMI sur la partie fret et que VNF a entamé les discussions pour une participation sur le volet plaisance, comme avec d'autres régions.

Questions diverses :

M. Pascal ROTTIERS évoque la construction du pont sur l'Yonne, de 40 cm plus bas que le précédent. E2F a alerté la presse mais pour l'instant le conseil général reste sur ses positions. Il existe un trafic relativement conséquent en granulat, colis lourds et volumineux, et conteneurs. VNF a proposé de participer financièrement au relevage.

M. Jean-Marc SAMUEL souhaite des réponses sur les points suivants :

- Canal des ardennes. *M. Xavier LUGHERINI* indique que les travaux sont en cours et que la réouverture est prévue en avril/mai sans date précise pour l'instant

- Travaux sur les plantes invasives : *Mme Aurélie MILLOT* indique que cette problématique est nationale et que VNF tente de trouver des solutions mais les coûts sont très importants

- Ecluse de Méricourt : beaucoup de pannes, des équipes de maintenance parfois peu équipées et des délais assez longs. *Mme Aurélie MILLOT* précise que les délais sont en effet plus longs lors des astreintes (le temps que l'agent arrive sur place).
- Ecluse de Nourriguier : quelle est la date d'ouverture ? *Mme Aline MARTIN* indique que vnf met tout en œuvre pour ouvrir à la saison touristique de 2022 : ce sujet a été vu en CLU et un bulletin d'information est paru (envoyé aux représentants suite à la réunion)
- Patte d'oie à l'écluse d'Andresy : l'amarrage pose problème en raison des nombreux bateaux en attente de chargement
- Dragages : ces travaux devraient être réalisés sur le budget d'investissement et non de fonctionnement.

Mme Aurélie MILLOT confirme ce point notamment dans une période de réduction des budgets de fonctionnement.

Mme Anne ACKERMANS indique que beaucoup de plaisanciers sont mécontents concernant les délais des travaux à l'écluse de Nourriguier et qu'il faudrait faire sortir quelques bateaux. Elle souhaite également que les zones d'amarrage soient allongées : le nombre de bateaux de plus de 14m est croissant et cette longueur devrait être revue.

M. Nicolas DELAPORTE intervient concernant l'écluse de Nourriguier. Une solution pour sortir les bateaux de moins de 15t pourrait être la « grue ». Les propriétaires de bateaux doivent se manifester officiellement pour que leur demande de sortie de cette zone soit prise en compte ; il en est de même pour les indemnisations (28 demandes enregistrées, seuls 12 dossiers reçus).

L'adresse générique concernant Nourriguier / Beaucaire est subdi.granddelta@vnf.fr

M. Jean-Marc SAMUEL précise que les bateaux de transport de marchandises sont également concernés sur ce secteur.

Réponses aux questions posées par l'ANPEI, préalablement à la réunion :

M. Nicolas DELAPORTE indique qu'il n'a repris que les questions portant sur l'intérêt général.

1) Evolution du site vnf

Projet d'évolution en 2021, prenant en compte la fréquentation (depuis le lancement de septembre 2019). Un groupe de travail interne VNF a été constitué, qui pourra prendre en compte les demandes d'ajouts de contenus ou de liens, liés au fret ou au tourisme.

2) Nourriguier : Le « forfait Plaisance privée » a un statut juridique particulier. Les Conditions Générales de Vente ne prévoient pas d'indemnisation. Des « mesures exceptionnelles » peuvent être prises par le Directeur Général, ou proposées à l'approbation du Conseil d'Administration lorsque la situation provoque un « préjudice anormal et spécial ».

Dans le cas de l'écluse de Nourriguier, une décision a été signée le 21 décembre dernier autorisant un remboursement intégral de la vignette pour les plaisanciers bloqués à Beaucaire, et dont les dossiers nous avaient été transmis.

3) certaines portions d'itinéraires saturées : vnf en est conscient. Parmi les solutions mises en place, ou à l'étude :

- Une meilleure organisation des flux, après une étude de modélisation du trafic
- Une information plus complète aux plaisanciers (Ex : Guide « Canal Futé »)

Des conditions d'attente optimisées (informations préalables, aménagement des zones d'attente, ...)

M.François Bouriot complète en précisant que E2F vient de mettre à jour son site (<https://entreprises-fluviales.fr/>)


7. Programmation des réunions 2021

Les vendredis de 9h à 12h30 :

- 4 juin 2021
- 15 octobre 2021
- 10 décembre 2021

Les réunions se tiendront en visio et reviendront au format initial à Paris, lorsque la situation sanitaire nous le permettra.

La séance est levée à 12h30.

 Pour faire remonter différents dysfonctionnements ou besoins, n'hésitez à saisir VNF par le biais de l'adresse mail spécifiquement dédiée aux membres de la commission : cnu@vnf.fr, du forum sur www.vnf.fr ou du numéro vert **0800 863 000**.